

Procès-verbal Réunion plénière 18/02/2020

Présents :

W. Aertsens (INFRABEL)
H. Canière (BOP)
M. Catrycke (FEBEG)
H. Vandersyppe (COGEN)
M. Van Bossuyt (FEBELIEC)
S. Harlem (FEBEG)
J. Robbelein (SPF Économie)
M. Malbrancke (SYNERGRID)
J. Mortier (FEBEG)
O. Van den Kerckhove (EFET)
J-F. Waignier (FEBEG)

P. De Leener (Président – Elia)
D. Zenner, J. Matthys-Donnadieu, F. Carton, R. Vande Zande et E. Heerinckx (Elia)

Absent :

B. Gouverneur (SYNERGRID)

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion plénière du Users' Group du 3 décembre 2019**
- 2. WG System Operations & European Market Design** : état des lieux des travaux en cours
- 3. Tempête Ciara** – retour d'expérience sur le concept d'intégration du marché offshore
- 4. Task Force CRM** : état des lieux des travaux en cours
- 5. Task Force iSR** : état des lieux des travaux en cours
- 6. WG Belgian Grid** : état des lieux des travaux en cours
- 7. Daily procurement mFRR** – premier feedback
- 8. Divers**

Procès-verbal :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion plénière du Users' Group du 3 décembre 2019

Le président de la réunion plénière ouvre la réunion et passe en revue l'ordre du jour qui a été réorganisé par rapport à celui qui avait été envoyé au préalable.

Le procès-verbal de la dernière réunion plénière de 2019 a été transmis il y a plus de deux semaines aux membres de la réunion plénière. Nous avons immédiatement reçu une remarque de la part du SPF Économie au sujet de ce procès-verbal, concernant le fait que la procédure pour la réserve stratégique a été approuvée par la Commission européenne pour 5 ans. Un éventuel renouvellement de ce mécanisme doit être demandé pour l'hiver 2021-2022 et non à partir de l'hiver 2020-2021 comme cela était indiqué dans le procès-verbal. Cette erreur a été corrigée dans le procès-verbal. Étant donné qu'il n'y a pas d'autre remarque, le président de la réunion plénière en conclut que le procès-verbal a été approuvé.

2. WG System Operations & European Market Design : état des lieux des travaux en cours

Le président du WG System Operations & European Market Design fournit un retour sur la dernière réunion du groupe de travail qui s'est tenue le 7 février.

3. Tempête Ciara – retour d'expérience sur le concept d'intégration du marché offshore

Cette présentation s'articule en deux parties. Tout d'abord, le président du WG System Operations & European Market Design va brièvement expliquer quels sont les principes du concept d'intégration offshore d'ELIA et, ensuite, revenir sur ce qu'il s'est passé exactement le 9 février 2020 et la manière dont ELIA et le marché ont vécu la tempête Ciara.

BOP souhaite fournir un bref retour sur l'expérience des parcs éoliens. Ils ont également effectué une analyse des dernières tempêtes. Cette analyse parvient à la même conclusion que celle d'ELIA, à savoir qu'il existe encore un potentiel d'amélioration dans la prévision et que l'impact s'est avéré moins grand qu'initialement prévu. Ce matin, BOP a pris contact avec le Key Account Manager d'ELIA pour approfondir cette question afin d'identifier clairement quels sont les points d'amélioration. La prévision à l'avance du timing exact reste un point difficile. Ainsi, la tempête Ciara a eu lieu seulement une heure ou deux plus tard que prévu, et cela a également eu un impact sur le marché. Il reste intéressant de se poser la question : quid s'il n'y avait pas eu d'alerte de tempête ? Quelle aurait été la situation sans procédure d'anticipation des tempêtes ?

Le président de la réunion plénière demande à BOP quelle est son évaluation. À partir de ce que BOP entend au niveau des parcs éoliens et des BRP, certaines prévisions météorologiques sont meilleures que d'autres. La question est la suivante : l'avis de tempête n'est-il pas envoyé trop tôt ?

Le président du WG System Operations & European Market Design répond qu'il est difficile de dire avec précision qu'une tempête arrive en day-ahead. Le président du WG System Operations & European Market Design indique toutefois que la procédure repose là-dessus. Il y a des alertes pour informer le marché qu'une tempête est attendue, sans dire si cette tempête va effectivement se matérialiser. Cela se produit en effet 36 heures à l'avance. Le président du WG System Operations & European Market Design pense qu'il est impossible de savoir ce qu'il se serait passé si Elia n'avait rien mis en place. Cette procédure est un service qu'ELIA propose à partir d'un modèle météorologique développé par l'IRM. Si un BRP a des arguments pour accorder une plus grande confiance à ses propres prévisions, il en a tout à fait le droit. Nous demandons toutefois aux BRP de nous convaincre des mesures d'atténuation prises. BOP répond à cela qu'ELIA ne peut certainement pas sous-estimer l'impact de son service (et de l'envoi de ces alertes).

Le président du WG Belgian Grid souhaiterait encore ajouter qu'ELIA est ouverte à un débriefing à ce sujet et que cela sera abordé de manière positive. ELIA a elle-même également été en contact avec les parcs éoliens (= les membres BOP) pendant la tempête Ciara. Le président du WG Belgian Grid pense que, de manière générale, on peut affirmer qu'ELIA et de nombreux BRP et parcs éoliens étaient sur la même longueur d'onde concernant la prévision du timing et de l'intensité de la tempête Ciara.

Un membre de la FEBEG signale que, de leur côté, ils étaient satisfaits de la manière dont la tempête Ciara a été gérée. Toutefois, la question de l'évaluation a été largement soulevée au sein de la FEBEG, en particulier après les trois potentielles tempêtes d'affilée que nous allons connaître au cours du mois de février. La FEBEG se préoccupe surtout de l'évaluation par rapport au fait de pouvoir examiner si nous n'avons pas placé nos parcs éoliens en indisponibilité (unavailable) trop tôt. La FEBEG affirme que des actions d'atténuation peuvent toujours être entreprises, mais lorsque nous plaçons les parcs éoliens trop tôt en indisponibilité, cela s'accompagne de répercussions financières. La FEBEG explique que, pour cette raison, la situation doit toujours être évaluée correctement et qu'il convient de trouver un bon équilibre à ce niveau.

Le président du WG Belgian Grid souhaite évidemment aborder cette question de manière positive et organiser une réunion pour en parler. La FEBEG souhaite réagir à cette requête et répond qu'il y a assez de temps pour cela, à moins qu'une tempête se produise chaque week-end.

FEBELIEC se demande ce qu'il se serait passé, si ELIA n'avait pas émis d'alerte tempête 36 heures à l'avance. Est-ce alors simplement « business as usual » comme les années précédentes ? Le président du WG System Operations & European Market Design répond que l'alerte tempête peut également être émise moins de 36 heures à l'avance. C'est à partir de 36 heures à l'avance que nous pouvons l'envoyer, car c'est seulement à ce moment que l'on peut affirmer qu'une tempête approche. Cela n'a aucun sens de rendre les gens nerveux pour rien, mais il est possible de ne rien voir 36 heures à l'avance et de quand même devoir annoncer une alerte en « intraday ».

Selon la FEBEG, les BRP peuvent au final toujours déterminer eux-mêmes s'ils ont d'autres idées ou non. En fin de compte, chacun peut déterminer en fonction de ses prévisions et courbes quand il peut et va délester. Il y a également une différence entre la vitesse de coupure (cut-out) du premier parc éolien et celle des derniers. Tous les parcs éoliens doivent être traités séparément. Il faudra arrêter certains parcs plus tôt que d'autres. De manière générale, la FEBEG voit de manière positive la manière dont la procédure s'est déroulée pendant cette première tempête.

FEBELIEC revient sur la dia 4, sur laquelle on peut voir le déséquilibre du système. Il y a naturellement une différence entre la Flandre occidentale à la côte et tout autre point ailleurs dans le pays. Le déséquilibre du système reflète tout cela mis ensemble. ELIA peut-elle filtrer le déséquilibre du système pour l'offshore ? Le président du WG System Operations & European Market Design répond qu'ELIA ne peut pas faire cela et, pour revenir sur ce que la FEBEG a déjà dit juste avant : chaque BRP est libre de faire ce qu'il souhaite et de gérer la situation à sa manière. ELIA demande uniquement ce que les parcs éoliens comptent faire. ELIA n'impose rien en soi. Chacun doit évaluer la situation au mieux de ces capacités. Si vous répondez « nous n'allons rien faire », c'est très bien, mais ELIA a besoin de cette information pour effectuer plusieurs calculs au niveau du système et, le cas échéant, prendre certaines mesures préventives complémentaires pour garantir la sécurité du système.

4. Task Force CRM : état des lieux des travaux en cours

Le président de la Task Force CRM explique le planning pour 2020, qui est bien connu des membres.

Selon FEBELIEC, en 2020, nous allons continuer à travailler à l'implémentation, mais nous ne savons pas réellement quoi implémenter étant donné que nous ne savons pas ce que la Commission européenne va approuver. Ainsi, nous ne savons par exemple pas encore comment l'aspect de la participation transfrontalière va fonctionner. Le Président de la Task Force CRM est d'accord avec FEBELIEC. L'espoir d'ELIA est que nous recevions à un moment donné un signal de l'Europe (et ce de préférence le plus tôt possible), mais, dans l'intervalle, nous devons continuer avec les hypothèses de travail prises en compte. Ce que le président de la Task Force CRM veut dire, c'est que, concernant l'ordre dans lequel nous souhaitons aborder les différents thèmes d'implémentation avec les acteurs du marché, il a déjà été décidé que les thèmes comportant le plus d'incertitude et les moins urgents seront abordés plus tard. Le concept exact, si l'on regarde l'ensemble de la procédure, sera seulement arrêté au moment où la CREG aura approuvé les règles de marché et le contrat qui y correspond. Cela nous amène à la fin de l'année, mais nous ne pouvons pas attendre jusque-là pour l'implémentation et pour conclure des accords opérationnels.

FEBELIEC indique qu'elle suit également le sujet de la participation transfrontalière au niveau européen et qu'elle n'a pas de vision claire de la manière dont cela va se terminer.

Le président de la Task Force CRM affirme que la partie concernant la participation transfrontalière ne doit pas être totalement finalisée pour la première vente, étant donné que la loi prévoit que la participation transfrontalière doit être implémentée au plus tard un an avant la fourniture (en d'autres termes, en 2024 pour une fourniture en 2025). Le président de la Task Force CRM ne pense pas qu'il y aura un impact immédiat pour le fournisseur belge. C'est plutôt ELIA qui va devoir conclure des accords concrets avec RTE et Tennet sur la manière dont cela devra se passer et dont le contrôle devra se dérouler. Ce qui est clair, par contre, c'est que les règles qui seront d'application pour les fournisseurs étrangers devront correspondre aux règles qui seront appliquées aux fournisseurs nationaux. Il ne peut pas y avoir de discrimination. FEBELIEC explique que cet aspect n'est justement pas si tranché au niveau européen.

5. Task Force iSR : état des lieux des travaux en cours

Le président de la Task Force iSR explique l'état actuel des travaux de la TF Réserve stratégique.

La FEBEG demande si les autorités doivent approuver les modifications dans la méthodologie pour la prévision de la demande, car ce point n'était pas clair lors de la dernière réunion. Le président de la Task Force iSR pense que ce n'est pas le cas dans le cadre de la réserve stratégique. Dans le cadre de l'étude d'adéquation et de flexibilité, par contre, une consultation légale (avec un rôle pour la CREG et le Bureau fédéral du Plan) est prévue par la loi.

Le président de la Task Force iSR précise que l'étude d'adéquation et de flexibilité est une projection sur 10 ans. En outre, comme les acteurs du marché l'auront déjà remarqué, lorsqu'ELIA réalise des études à long terme, elle travaille avec des sensibilités, car on ne peut naturellement pas prévoir parfaitement la situation dans 10 ans.

6. WG Belgian Grid : état des lieux des travaux en cours

Le président du WG Belgian Grid annonce avoir discuté de deux thèmes importants avec les acteurs du marché, à savoir la procédure de « drop-off » et la modernisation substantielle. ELIA a déposé une proposition sur la table pour ces deux sujets, et ces propositions sont en cours de discussion avec les acteurs du marché.

Dans le cadre de la procédure de drop-off, FEBELIEC fait savoir que l'examen minutieux de la proposition se poursuit. Ce qui est actuellement proposé ne correspond pas à ce qui se trouve dans le RTF et FEBELIEC attend dès lors le texte adapté de la note. Le président du WG Belgian Grid a signalé lors de la dernière réunion du groupe de travail que la note existante sera adaptée pour répondre aux points abordés au sein du WG Belgian Grid :

- les raisons justifiant de lancer la procédure de drop-off,
- l'avertissement plus rapide du régulateur concernant la procédure,
- le fait de rendre la suspension mutuelle (lorsque l'utilisateur du réseau n'est pas d'accord avec la notification formelle d'arrêt du contrat de fourniture).

Le président du WG Belgian Grid indique que nous traduirons aussi la note en français afin qu'elle soit disponible dans les deux langues nationales.

Pour FEBELIEC, l'un des principaux problèmes reste l'élargissement du concept de défaut de paiement. Par exemple, qu'en est-il en cas de faillite – qui est généralement liée à un défaut de paiement – mais que le liquidateur poursuit les paiements ? Pour FEBELIEC, il n'y a aucune raison de dropper l'utilisateur du réseau. Le président du WG Belgian Grid pense avoir été clair à ce sujet en expliquant que l'objectif est effectivement que la procédure de médiation ou de mise en demeure et les conditions contractuelles qui s'y rapportent dans le contrat de fourniture – qu'ELIA ne connaît pas – soient pleinement respectées.

INFRABEL souhaiterait anticiper la dia concernant la révision du RTF. Toutes les garanties discutées et promises ne se trouvent pourtant pas dans la proposition de texte. Pour INFRABEL, cette proposition est un chèque en blanc ; c'est pourquoi INFRABEL propose de reprendre ces garanties dans la proposition

de révision du RTF. Le président du WG Belgian Grid indique que nous allons également les prendre en compte et les renforcer lors de la révision de la note concernée. INFRABEL estime que les conséquences sont tellement importantes que cela doit réellement être inscrit dans le RTF. Le président du WG Belgian Grid pense que, une fois que tout le monde sera d'accord sur les principes, il ne devrait pas y avoir de problème à les traduire dans une proposition de texte claire et concrète.

La FEBEG fait remarquer aux personnes présentes que la description dans le RTF ne nomme pas le contrat de fourniture. Le contrat de fourniture entre le fournisseur et l'utilisateur du réseau primera toujours, d'après la FEBEG. INFRABEL a en effet affirmé pendant la dernière réunion du groupe de travail que le contrat de fourniture et les dispositions qu'il contient doivent être respectés et qu'une résiliation peut uniquement avoir lieu dans le cadre des dispositions du contrat de fourniture. La FEBEG est entièrement d'accord. INFRABEL rappelle que cela n'est pas décrit de cette manière à l'heure actuelle. Selon la FEBEG, il est toutefois absurde d'attendre du législateur qu'il décrive tout ce qui se trouve dans le contrat. La FEBEG fait référence à la manière dont cela se passe au niveau de la distribution : il s'agit de prévoir une procédure qui offre la possibilité d'exécuter ce qui se trouve dans le contrat de fourniture. Le président du WG Belgian Grid pense que, afin de trouver un équilibre global, le texte de la note et celui pour le RTF peuvent être améliorés sur plusieurs points. Cela dans le but de donner un peu plus de confort aux utilisateurs du réseau d'une part et de rester parfaitement acceptable pour les fournisseurs d'autre part. FEBELIEC demande quel est l'état des lieux du contrat d'accès étant donné toutes les discussions concernant l'adaptation du contrat d'accès. Le président du WG Belgian Grid répond que le but est, lorsque nous aurons un accord au sujet des principes de drop-off, qu'ELIA propose un contrat d'accès révisé aux acteurs du marché (y compris pour la procédure de drop-off).

Dans le cadre de la modernisation substantielle, la FEBEG signale que, en raison des discussions sur les « pièces détachées » au cours de la dernière réunion du groupe de travail, elle souhaiterait fournir quelques informations complémentaires et demande au président du WG Belgian Grid quel est le timing prévu. Le président du WG Belgian Grid répond que nous pouvons certainement encore attendre une semaine pour envoyer la note ; nous aimerions donc recevoir les informations au plus tard la semaine après le congé de carnaval (la première semaine de mars 2020). Ensuite, la note sera envoyée et nous devons présenter la note à la CREG. Après cela, nous organiserons des consultations publiques/formelles avant de publier les directives sur notre site web.

FEBELIEC souhaiterait voir un exemple d'installation de consommation. Le président du WG Belgian Grid reconnaît que cela n'est pas repris dans le document. Le principe général de la « demande » est que tout nouvel élément doit être conforme aux nouvelles règles. Nous n'avons pas de déclencheurs pour dire que l'ensemble de l'installation de consommation, ou « demand facility », doit être « conforme » à la suite d'une modernisation substantielle.

Dans le cadre des T&C Voltage Service Provider, BOP demande quelles « capabilities » il faut offrir. Celles de l'ancien ou du nouveau RTF ? Le président du WG Belgian Grid répond que ce qui est important, c'est de vérifier de quand date l'installation. En fonction du RTF à appliquer, l'ancien ou le nouveau, une installation devra répondre à certaines « capabilities » et ce seront dès lors ces « capabilities » qui devront être proposées. FEBELIEC demande si ELIA va communiquer au sujet de l'adaptation du nouveau tarif qui s'y rapporte, car, selon FEBELIEC, tout le monde ne se rend pas compte de l'impact que cela peut avoir. Le président du WG Belgian Grid en tient en compte et reconnaît qu'il est effectivement important d'informer les utilisateurs du réseau à temps des adaptations apportées au tarif MVAR qui entrent en vigueur début 2021.

7. Daily procurement mFRR

Le président de la réunion plénière explique que, depuis le début du mois, ELIA a commencé des achats quotidiens de manual Frequency Restoration Reserve (mFRR). Il est peut-être encore trop tôt pour tirer de véritables conclusions, mais le président du WG Belgian Grid donne déjà un état des lieux à l'aide des premières observations.

FEBELIEC s'inquiète à la vue de ces résultats, car ce sont évidemment les utilisateurs du réseau qui paient cela. Il est peut-être encore trop tôt pour en tirer une conclusion ferme, mais FEBELIEC demande si cela peut être suivi de manière active et/ou si des mesures d'atténuation sont possibles.

Le président du WG Balancing répond que cette situation va évidemment être suivie activement et qu'elle sera également abordée pendant la réunion du WG Balancing. En ce qui concerne la question « *y a-t-il des mesures d'atténuation* », le président du WG Balancing rappelle ce que le président du WG Belgian Grid a déjà dit : les achats quotidiens de mFRR sont une obligation légale, de même que la publication de toutes les offres de capacité individuelles, à moins, dans ce dernier cas, que le régulateur autorise une dérogation. Ce sont des points qui devront être évalués plus avant. Nous en sommes actuellement aux prémices. Les prix ont fortement augmenté, mais, ces derniers jours, nous constatons à nouveau une diminution.

Le président du WG Belgian Grid explique que nous allons également continuer à suivre ce point lors de la réunion plénière.

FEBELIEC demande quelles sont les obligations de publication pour l'aFRR. Le président du WG Belgian Grid confirme que la même transparence est également exigée pour l'aFRR.

Le président de la réunion plénière insiste sur le fait que cela fera l'objet d'un suivi et que, le cas échéant, le régulateur sera également informé de la situation.

8. Divers

Le secrétaire de la réunion plénière revient sur la lettre qu'ELIA a reçue concernant les archives sur le site web. Deux actions ont été entreprises :

- les archives des consultations publiques sont désormais à nouveau complètement disponibles sur le site web d'ELIA.
- les archives du Users' Group, des groupes de travail et des Task Forces seront finalisées d'ici la fin du mois (février 2020). Ces archives se trouveront en ligne sous la forme d'un SharePoint public doté d'une fonction de recherche. Les réunions à partir de 2018 sont dès à présent disponibles sur le site web. Le secrétaire de la réunion plénière indique que, lorsque les archives seront actives sur SharePoint, il en informera les acteurs du marché.

Le président de la réunion plénière demande s'il y a encore des points divers. Aucun autre sujet n'est soulevé.

La réunion plénière suivante aura lieu le 20 avril à 14 h. Le président de la réunion plénière remercie les acteurs du marché pour leur présence et clôture la réunion.